

Taussat-Village et l'urbanisme vu par le SCoT: Une réunion publique utile et largement appréciée

Le conseil d'administration de Taussat-Village a récemment partagé dans le cadre d'une réunion publique le fruit d'un gros travail collectif : une lecture synthétique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui façonne à travers son Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), l'avenir des règles d'urbanisme sur le Bassin d'Arcachon.

Fidèle à ses principes de concertation, Taussat-Village avait préalablement diffusé une synthèse de cette lecture, elle-même enrichie par un groupe de travail (document accessible sur www.Taussatvillage.com)

Dans une salle pleine et face à un auditoire attentif, les échanges de vue ont été nombreux. Une large convergence des points de vue s'est exprimée sur les principaux points de vigilance à surveiller lors de la prochaine mise en compatibilité du PLU par les autorités municipales :

- la fragilité de la ressource en eau potable, la question des eaux de ruissellement (en partie polluées) et des eaux usées à acheminer et traiter avant d'engager de nouveaux programmes immobiliers ;
- l'identité des villages à préserver sans les fondre dans une agglomération confuse aux contours flous ;
- des inquiétudes sur l'évolution démographique telle que planifiée à l'horizon 2040 et sur les réels besoins locaux en matière d'habitat : résidences principales et secondaires, hébergements touristiques marchands, activités économiques... ;
- les « centralités commerciales », aux contours imprécis ;
- la « densification urbaine » souhaitée et la protection du paysage urbain ;
- la faiblesse du diagnostic des dynamiques touristiques au regard de l'importance de la fréquentation estivale ;
- le développement de l'agglomération bordelaise et ses effets sur la pression immobilière ;
- l'absence de perspectives économiques et de création d'emplois sur place autres que de service et simultanément de traitement des mobilités et des circulations afin de limiter les déplacements pendulaires vers l'ouest bordelais ;
- le non recours à la maîtrise foncière publique qui permettrait de mieux s'assurer de la qualité des opérations et du respect des engagements pris, par exemple au titre des Emplacements Réservés dans les PLU ;
- les contradictions entre la densification souhaitée à proximité des axes de circulation et la saturation déjà observée aujourd'hui ;
- le maintien de l'attractivité balnéaire à l'intérieur du Bassin (entretien des plages, ports et chenaux d'accès), sujets ignorés par les prescriptions du SCoT ;
- le silence sur la protection du patrimoine bâti remarquable, sujet pourtant pris en considération à Taussat par le SCoT précédent ;
- les modalités de concertation, à réinventer, l'enquête publique et les dispositifs locaux ayant montré leurs limites sur un tel sujet.

Les échanges ont été riches. Les conclusions tirées serviront de base à Taussat-Village pour ses propositions aux pouvoirs publics et à ses interrogations à toutes les listes candidates aux prochaines élections municipales.

Merçi à tous les participants !

